

2017/11022/comp 6 14.1.17

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Honoraires GEOFFROY

Séance du 17 Juin 1957

57076

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnot, Reutin, Castel nau, Couzinet, Gaussel, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau Domesq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset
M. Barrière par M. Seugnot
M. Rochedereux par M. Narteau
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

**Vu l'état de frais et honoraires présenté par Me Geoffroy, huissier
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances**

autorise

le règlement de la somme de 20.383 frs dus à Me Geoffroy, à titre d'honoraires et frais divers pour l'expropriation Marcouillier et Geneix de la Cité de Mons

dit que la dépense sera mandatée ch XXXI " Dépenses imprévues" du budget primitif 1957

Approuvé à l'unanimité.

**Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les membres présents.**

APPROUVE
Rochafort s/Mer le 5 Aout 1957
Le Sous-Préfet
Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 13 Aout 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire l'Adjoint Délégué :

[Signature]